

GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

Procès-verbal n°7 du 03/02/2026

PRÉSENTS : Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Claude Dujardin, Trésorier, Jean Louis De Greef, Secrétaire, Olivier De Roy, membre

EXCUSÉS : Laurent Monsieur, Fabien Muylaert

INVITÉS : Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB, Yves Lamy, membre du Conseil judiciaire provincial, Olivier Monsieur, Président du Comité Provincial de Bruxelles-Brabant wallon (connecté par zoom à 19h50)

Après quelques difficultés de connexion, la séance débute à 19h50 sous la présidence de Yves Van Wallendael, dans les locaux de MCW, boulevard du Souverain 100 à Watermael-Boitsfort.

Le groupement passe à l'ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal n°6 du 12 janvier 2026 :

Le procès-verbal est approuvé.

2. Correspondance :

La correspondance est parcourue et n'appelle aucune observation.

Néanmoins, notre Président nous informe qu'il vient de recevoir aujourd'hui le courriel de Basket Ball Belgium relatif à l'octroi des licences pour la saison 2026-2027; le questionnaire qui a été transmis est bien conforme à celui préparé par notre membre, Claude Dujardin, qui fait partie de la Commission des licences.

Les dossiers doivent être introduits pour le 28 février 2026. Ce délai de traitement est relativement court pour les clubs.

3. Suivi des points abordés antérieurement :

3.1. Groupe de travail championnat jeunes régionaux-Etat de la situation :

Suite à la réunion de travail qui s'est tenue le lundi 2 février 2026, notre membre, Fabien Muylaert, qui fait partie du groupe de travail, nous a communiqué ses observations par courriel. Le groupement en prend connaissance.

En plus de ces informations, Yves Van Wallendael nous précise les objectifs de la modification ainsi que diverses observations:

- les nouvelles règles seront applicables dès la saison 2026-2027 (sous réserve que le dossier soit prêt pour l'AG du mois de mars);
 - l'idée essentielle est d'arriver à un ranking des clubs sur la base des deux dernières saisons ; le ranking permet de donner une priorité de choix aux équipes les mieux classées mais ce n'est pas l'idée essentielle de la réforme ;
 - un club serait autorisé à rester deux ans dans la même division même s'il « sous-perfomme » ;
 - il y aurait un niveau interprovincial (niveau 3) ; un championnat régional est un championnat interprovincial. La nouveauté est que les niveaux élites provinciaux et provinciaux deviennent interprovinciaux.
- Ces deux niveaux deviendraient alors les niveaux 4 et 5 de la réforme.
- Le niveau 3 serait un ajout.
- au niveau provincial, le ranking se fera sur la meilleure équipe dans la province avec une pondération ;
 - les comités provinciaux géreront les niveaux 4 et 5 et peut-être le niveau 3 ;
 - sur la base du ranking, les clubs pourraient s'engager pour un niveau qui semble le meilleur pour eux ;
 - la compétition se déroulera en 2 poules de 6 pour les niveaux 1 et 2, peut-être également au niveau 3 ;
 - en ce qui concerne les niveaux 4 et 5, il sera toujours possible de faire un championnat en un tour ;

-la prochaine réunion de travail se déroulera le 16 février 2026.

3.2. Remise de rencontres pour conditions météorologiques défavorables-Suite réservée par le CDA à nos questions :

Nos questions posées lors de la séance précédente ont eu un écho favorable auprès de l'AWBB et ont été actées dans le pv du CDA. Suite à une question soulevée par plusieurs membres du groupement, le Président de l'AWBB nous informe que la majorité des provinces suivent le protocole de l'AWBB.

Les heures de décision d'éventuelle annulation de match des samedis et dimanches dans la même journée seront dès lors respectivement avancées de 10 à 9h puis de 15 à 14h.

4. Proposition de modification statutaire :

4.1 Suspension d'office pour la rencontre qui suit l'exclusion (proposition de Jean Louis De Greef) :

En résumé, le projet présenté vise à suspendre d'office un joueur, officiel, délégué pour la rencontre suivante en cas d'exclusion.

-quoique pertinent, le projet rencontre de nombreuses difficultés d'application dans la pratique ; la règle telle qu'édicte, pourrait donner lieu à des abus ; il faudrait également déterminer les types d'actes pour lesquels il y aurait suspension d'office dans les normes de sanctions ; quid de la problématique des jeunes ou des seniors qui jouent plusieurs matches le même weekend ?

-il ne faut pas perdre de vue que le Procureur peut prendre la décision de suspension en cas de fait grave.

En conclusion : le projet est à retravailler.

4.2 Modifications présentées à la Commission législative :

Le groupement en profite également pour parcourir les modifications statutaires présentées à la CL (qui nous ont été transmises aujourd'hui par notre président) : le président de l'AWBB fait un exposé des propositions émises par le CdA ; le groupement pourra émettre ses observations pour le 15 février au plus tard, la nouvelle réunion de la Commission législative ayant lieu le 23 février.

5. Tour de la province :

5.1 Félicitations :

A l'initiative du président du Comité provincial, des félicitations sont adressées aux équipes de la Province qui se sont qualifiées pour les finales de la coupe AWBB, à savoir Ganshoren dames basket en U12 filles, United Basket Woluwé en U14 et U18 garçons

5.2 Dossier de suspension d'un coach :

Le Président de l'AWBB précise qu'aucune évocation n'est possible puisqu'il n'y a pas de décision définitive ; le recours en grâce requis n'a pas été suivi par le CDA. Notons aussi que l'appel introduit par le coach concerné ne réunissait pas les conditions de forme, donc était non-recevable.

Il est à remarquer qu'actuellement il n'y eut pas d'alerte lorsque le coach suspendu fut inscrit sur la feuille électronique contrairement à ce qui se passe pour les joueurs ; l'AWBB est au courant du problème technique et y remédiera.

6. Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements nationaux et régionaux :

Déjà abordé.

7. Examen des rapports des différents comités et conseils :

Néant

8. Divers :

Néant

La séance est clôturée à 22h45 et la prochaine réunion se tiendra le lundi 2 mars 2026.

Le Secrétaire,

Jean Louis De Greef

Le Président,

Yves Van Wallendael